



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 76 - Surtaxe Assainissement - Année 2023

Le sept décembre 2022, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le premier décembre 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. AMIOUNI a donné procuration à Mme CIRON
Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI
M. BEASSE a donné procuration à Mme BOMBRAY

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Surtaxe Assainissement - Année 2023

EXPOSÉ

Le budget annexe de l'assainissement étant un budget de service public industriel et commercial, il doit s'équilibrer sur ses propres ressources sans subvention provenant du budget de la Ville.

L'équilibre se réalise à partir des recettes provenant notamment de la surtaxe assainissement.

Un contrat de concession de service public de collecte et de traitement des eaux usées est en vigueur avec VEOLIA Eau pour l'exploitation du service d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020.

Avec la surtaxe, la Ville finance les travaux de réseaux d'eaux usées et de ses installations.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de maintenir pour l'année 2023, le tarif de la surtaxe assainissement.

DECISION

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, de maintenir pour l'année 2023, le tarif de la surtaxe assainissement, à :

	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs 2023</u>
- Assainissement	0,4040 € / m ³	0,4040 € / m ³

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 7 décembre 2022

La secrétaire de séance,

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20221213-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-12-2022 **DOM HEBERT**

Publication le : 13-12-2022

Le Maire,
Alain HUNAUT



Le Maire,



Alain HUNAUT